

DECISION n° 2023 - 09

Portant sur la location de
sonorisation dans le cadre de la
résidence et du concert TOUKAN
TOUKAN
Société MULTI SCENI

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de louer du matériel pour la résidence et le concert de TOUKAN TOUKAN,

Considérant la proposition financière de la société MULTI SCENI en date du 17/02/2023,

Après analyse de l'offre,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande de location de matériel de sonorisation, pour un montant de 1 168,65 € HT, soit 1 402,38 TTC auprès de la société MULTI SCENI, 180 rue du pas notre dame, 37100 TOURS.

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société MULTI SCENI,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 22 février 2023

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Fax. 02 47 52 81 18 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

